



Conseil Municipal du Lundi 25 avril 2016

COMPTE-RENDU

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Marie-Françoise LARDIERE, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, Mme Marie-Line BOTTON, M. Guy BERNARD, Mme Sylvie PORTET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Mme Christelle CELLOT, Mme Marie-France GIRAUD, M. Alain AUDEBEAU, M. Nicolas FRADIN, Mme Viviane BERTHELOT, M. Christophe PORTET, Mme Marie-Gabrielle CADUC.

Absents/Excusés : Mme Eliane BARBOT, M. Yannick FORTIN, M. Jean-Marie MERLET, M. Christophe GESLOT, Mme Marie-Bernadette FILLION.

Pouvoirs : E BARBOT à MF LARDIÈRE, Y FORTIN à R BAUDOUIN, C GESLOT à JP BODIN, MB FILLION à J AUBINEAU

Secrétaire de séance : Alain AUDEBEAU

Convocation : le 18 avril 2016

Affichage : le 26 avril 2016

Le vingt-cinq avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Cerizay s'est réuni en la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence du Maire, Johnny BROSSEAU.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance publique. Sur sa proposition, l'Assemblée communale nomme, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Alain AUDEBEAU, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016 à l'UNANIMITE.

- URBANISME & ENVIRONNEMENT –

1. Objet : UE – Demande de subvention « colorisation de façades »

La municipalité a décidé d'initier une action d'embellissement et de colorisation des façades des bâtiments du centre-ville (cf. CM du 27/03/2013).

Dans le cadre de ce dispositif, Mme DEVAUD propriétaire du magasin « ARLEQUIN » a déposé un dossier de subvention pour son bâtiment situé « 6 avenue du Général de Gaulle » à Cerizay.

Montant de l'aide suivant le règlement :

- 1 478,00 HT * 40 % = 591,20 €
- Soit un montant total de subvention de 591,20 €

Vu l'avis de la commission municipale,

Vu l'avis de l'architecte du CAUE,

Vu l'arrêté de Déclaration Préalable du 08/04/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'ACCORDER** au titre du dispositif « colorisation des façades », une aide de 591,20 € à Mme DEVAUD.
- **DE FIXER** la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à 5 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

2. Objet : UE – Demande de subvention « colorisation de façades »

Nicolas FRADIN quitte la séance

La municipalité a décidé d'initier une action d'embellissement et de colorisation des façades des bâtiments du centre-ville (cf. CM du 27/03/2013).

Dans le cadre de ce dispositif, M. Dominique CHARRIER propriétaire de l'agence « JULIE IMMOBILIER » a déposé un dossier de subvention pour son bâtiment situé « 5 place St Pierre » à Cerizay.

Montant de l'aide suivant le règlement :

- 4.917,60 € HT * 40 % = 1.967,04 €
- Soit un montant total de subvention de 1.967,04 €

Vu l'avis de la commission municipale,

Vu l'avis de l'architecte du CAUE,

Vu l'arrêté de Déclaration Préalable du 08/04/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'ACCORDER** au titre du dispositif « colorisation des façades », une aide de 1.967,04 € à M. Dominique CHARRIER.
- **DE FIXER** la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à 5 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

- RESSOURCES & MOYENS -

3. Objet : AG – Acquisition de licence IV pour un débit de boisson

Nicolas FRADIN reprend la séance

Dans le cadre de la cession d'activité de l'EURL MARQUES gérant du café-tabac « le Sulky » à Cerizay, la licence IV pour un débit de boisson a été mise à la vente par le liquidateur judiciaire, Maitre HUMEAU.

La ville de Cerizay ne détenant pas de licence IV à ce jour, elle souhaiterait acquérir et conserver cette dernière sur son territoire, ce qui lui permettrait d'accompagner un éventuel futur projet d'installation d'un commerce en centre-ville.

Après concertation auprès du liquidateur Maître HUMEAU en charge de la liquidation de ce café-tabac, une proposition de rachat a été fixée à 5.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie, pour un montant de 5.000 € auprès de Maître HUMEAU.
- **DE FIXER** la durée d'amortissement de ce bien à 2 ans (inscription au compte 2805 en débit et au compte 6811 en crédit) ;
- **DE PRENDRE** en charge tous les frais associés à cette vente y compris les frais d'acte, établi par Maître QUANCARD, notaire à Cerizay.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

4. Objet : AG – Acquisition de licence IV pour un débit de boisson

Suite à la cession d'activité de M. et Mme GELINEAU, gérant du café de la Place à Cerizay, la commune a fait une proposition d'achat de la licence IV pour débit de boisson, dont sont titulaires les actuels propriétaires de l'établissement.

La commune souhaiterait acquérir et conserver cette licence sur son territoire, ce qui lui permettrait d'accompagner par la suite un éventuel futur projet d'installation d'un commerce en centre-ville.

Après négociation avec M. et Mme GELINEAU, une proposition de d'achat a été faite à hauteur de 6.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie, pour un montant de 6.000 € à M. et Mme GELINEAU ;
- **DE FIXER** la durée d'amortissement de ce bien à 2 ans (inscription au compte 2805 en débit et au compte 6811 en crédit) ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte établi par Maître QUANCARD, notaire à Cerizay ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

5. Objet : AG – Acquisition d'une emprise de terrain « Avenue du général de Gaulle »

Monsieur le Maire informe du projet d'acquisition d'une bande de terrain située sis Chemin des Quatre Chemins.

Cette acquisition vient s'inscrire dans le cadre du projet de réaménagement de cette voie et en particulier de la tranche de travaux n° 3.

Cette vente est gérée par M. xx et Mme xx pour la gestion des affaires de M. xx, leur père, domicilié « xx avenue du Général de Gaulle ».

Il s'agit en l'occurrence d'une bande de 7 m² ;

Cette acquisition permettra de faciliter le passage des piétons au niveau du raccordement entre l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue des Quatre Chemins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition d'une bande de terrain située Chemin des Quatre Chemins, cadastrée section CA 101p, d'une surface de 7 m² environ.

Moyennant le prix d'UN EURO.

- **DE PRENDRE** en charge les frais de bornage (cabinet BRANLY LACAZE), d'édification d'un mur de clôture et les frais de rédaction de l'acte de vente, établi par Maître QUANCARD, notaire à Cerizay.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

6. Objet : AG – Avis sur le transfert de pharmacie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert de l'officine de pharmacie exploitée par M. Luc REMY sis « 4 rue des Genêts » vers le centre commercial Super U situé « Boulevard Georges Pompidou », à Cerizay.

Le projet consiste à réinstaller au sein du même quartier, l'actuelle officine dans des locaux plus adaptés à l'exercice de la profession, en terme de confidentialité, de sécurité et d'accessibilité, et améliorer le service sanitaire rendu à la population de Cerizay et en répondant aux exigences de l'article L5125-3 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ARS) a saisi la Préfecture des Deux-Sèvres afin de solliciter la ville pour une demande d'avis concernant ce transfert de Pharmacie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de transfert de la pharmacie sise « 4, rue des Genêts » vers le centre commercial Super U situé « Boulevard Georges Pompidou », à Cerizay.

7. Objet : AG – Adhésion à l'association des acheteurs publics

Suite à la nouvelle réforme des marchés publics et en particulier aux nouvelles dispositions apportées par le décret du 25 mars 2016, il apparait nécessaire de disposer de tous les moyens possibles permettant d'apporter un soutien juridique.

Dans ce but, il est proposé d'adhérer à l'association des acheteurs publics qui offre ce type de service. Constitués de fonctionnaires territoriaux, cette association permet aux adhérents de disposer d'études, documents, ou modèles qui sécurisent les procédures.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les communes de moins de 5.000 habitants s'élève à 90 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune à l'association des acheteurs publics.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

8. Objet : AG – Organisation des commissions municipales

Au vu du règlement intérieur et notamment de son article 6, Monsieur le Maire propose que :

- Madame Viviane BERTHELOT, intègre la commission « Vie Culturelle Animation, Vie Locale » en lieu et place de Madame Armelle GUINEBERTIERE ;
- Monsieur Christophe PORTET intègre la commission «Urbanisme et Travaux Environnement et Développement Durable» en lieu et place de Monsieur Patrice CLOCHARD, et la commission « Vie Sportive » en lieu et place de Madame Patricia FOUCHER ;
- Monsieur Nicolas FRADIN intègre la commission d'appel d'offre en lieu et place de Monsieur Patrice CLOCHARD ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

- **DE MODIFIER** la composition des commissions susnommées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

- EDUCATION & SOLIDARITE -

9. Objet : ES – Demande dispositif Coup de Pouce « Stage à l'étranger »

Une jeune cerizéenne, Melle XX a déposé une demande de « coup de pouce stage », dans le cadre de ses études en Master Négociateur trilingue. Ce stage d'une durée de 4 mois aura lieu à Malte dans une entreprise de communication marketing.

Le budget lié à ce stage après déduction des aides est de 1.800 €.

Au regard des critères liés au dispositif Coup de Pouce Stage », l'aide financière calculée est de 400 €.

Cependant, la bénéficiaire est en attente d'une potentielle aide de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Si l'aide de la Région est accordée, celle-ci viendra en déduction du reste à charge et le montant de l'aide Coup de Pouce sera recalculée en fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

- **DE VERSER** une aide financière dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce » d'un montant de 400 euros à XXX.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

- VIE LOCALE -

10. Objet: VL – Attribution des subventions de fonctionnement aux associations - 2016

Chaque demande de subvention pour 2016 a fait l'objet d'un dossier et d'un examen par les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme présentées au sein de l'annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser le solde de subvention.
- **DE VERSER** à compter de janvier 2017 aux associations, percevant au titre de 2016 une subvention de plus de 457 euros, une avance sur leur subvention 2017 correspondant à 50 % du montant accordé au titre 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

- ✓ Bail précaire – JM Restauration – Avenant n°2
- ✓ Location communal « 17 rue des Caillères »
- ✓ Marché de Producteurs de Pays du 13 juillet 2016

Fin de la séance à 22 h 00

Le secrétaire de séance,

Alain AUDEBEAU.